Envoyé en préfecture le 06/06/2018
Reçu en préfecture le 06/06/2018
ID : 040-214003139-20180530-2018_C11-DE

DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 17
Date de convocation : 23/05/2018

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 mai 2018
--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS (a procuration pour Mme DAUGREILH), M. MARSAN, Mme BRUGAT, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, GOSSELIN, Mmes GARRIDO, THIEBLIN, M. DUCASSE, Mme CELIMON.

Etaient excusés : Mmes DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), MM. DUPLA, TAUZIA, Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme COURROS).

Etaient absentes non excusé : Mme CHAPUIS, M. BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, M. LAMOTHE Eric a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C
Délibération n°11

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Commune / Sydec – intégration dans le domaine public de l'éclairage public de la résidence St-Jacques

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 juin 2013 par laquelle, le Conseil municipal avait donné avis favorable pour l'intégration au domaine public sous réserve de l'avis du sydec,

Vu le rapport de contrôle établi par les services du SYDEC, concernant l'installation d'éclairage public du lotissement privé, résidence St-Jacques, il est proposé à l'assemblée l'intégration dans le domaine public de l'éclairage public, et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

Envoyé en préfecture le 06/06/2018
Reçu en préfecture le 06/06/2018
ID : 040-214003139-20180530-2018_C11-DE

DONNE un avis favorable à l'intégration dans le domaine public de l'éclairage public de la résidence St Jacques.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

VILLE DE TARTAS * LANDES 40400 *

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.